



CADRE DE FINANCEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MARSEILLE



Sommaire

1. Introduction.....2

- 1.1. Contexte Stratégique et Financier de la Ville de Marseille.....2
- 1.2. Engagements Environnementaux et Sociaux de la Ville.....4
- 1.3. Gouvernance du développement durable.....8
- 1.4. Un plan pluriannuel d'investissements au service du développement durable de la Ville.....9

2. Cadre de financement durable de la Ville de Marseille.....12

- 2.1. Utilisation des fonds.....12
 - 2.1.1. Catégories vertes éligibles.....13
 - 2.1.2. Catégories sociales éligibles.....15
- 2.2. Processus d'évaluation et de sélection des projets.....16
- 2.3. Suivi et gestion des fonds.....17
- 2.4. Reporting.....17
 - 2.4.1. Rapport d'allocation.....18
 - 2.4.2. Rapport d'impact.....18
- 2.5. Vérification externe.....19
 - 2.5.1. Vérification externe du document-cadre.....19
 - 2.5.2. Vérification externe des rapports d'allocation.....19
- 2.6. Modifications.....19

1. Introduction

1.1. Contexte Stratégique et Financier de la Ville de Marseille

Marseille, deuxième commune de France avec 870 000 habitants¹, est la capitale du département des Bouches-du-Rhône et le centre de la métropole Aix-Marseille-Provence. S'étendant sur 240,6 km², la ville dispose d'un large éventail de compétences locales : urbanisme, développement économique, politiques sociales et culturelles, et aménagement durable. Économiquement, Marseille bénéficie d'un tissu diversifié : le Grand Port Maritime de Marseille, premier port français et méditerranéen, soutient les secteurs de la logistique, de la chimie, de l'énergie et du commerce international² ; le tourisme et la culture représentent également des moteurs économiques importants, renforcés par des événements d'ampleur et une offre patrimoniale et balnéaire unique. L'action municipale s'articule étroitement avec celle de la métropole et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, notamment dans les domaines du transport, de l'énergie et de la planification territoriale.

La Ville de Marseille et son territoire sont en pleine croissance. Elle reprend sa place de grande capitale européenne et méditerranéenne. C'est, en effet, une ville atypique à l'identité affirmée et plurielle mais également une ville jeune, innovante et pionnière sur ses filières d'excellence ou en matière d'économie sociale et solidaire.

Depuis 2020, la Ville a entrepris un redressement financier et organisationnel majeur afin de soutenir ses ambitions de développement durable qui a **amélioré l'équilibre des comptes** et accru la capacité d'investissement de la collectivité. Par conséquent, en 2023, l'agence Fitch Ratings a salué l'amélioration de la gestion municipale en relevant la note de la Ville à **AA-** (contre A+ précédemment). Parallèlement, la dette a été réduite d'environ **150 M€** entre 2020 et 2023, redonnant des marges de manœuvre pour financer des politiques publiques ambitieuses³. Ces indicateurs témoignent d'une situation financière assainie, propice à la **mobilisation de crédits pour la transition écologique** et l'inclusion sociale.

La Ville de Marseille poursuit sa stratégie financière de sécurisation de la dette et de diversification des financements. Dans le cadre de la transition verte de ses financements, depuis 2023, elle met en concurrence des établissements bancaires sur la base de critères extra-financiers via un questionnaire ESG (Environnement Social Gouvernance) en plus des critères financiers classiques.

¹ INSEE. Dossier complet – Commune de Marseille (2023). Lien: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-13055>

² Grand Port Maritime de Marseille (GPMM). *Rapport annuel* (2024)

³ <https://gomet.net/fitch-rehausse-la-note-financiere-de-la-ville-de-marseille/#:~:text=Marseillais%20en%20juin%202020,l'amélioration%20de%20sa%20gestion%20financière>



Figure 1 : Plan de la Ville de Marseille



Figure 2 : Vue aérienne de la Ville de Marseille

1.2. Engagements Environnementaux et Sociaux de la Ville

Environnement

De nombreux enjeux pour Marseille

Le bassin méditerranéen est particulièrement vulnérable au changement climatique, avec un réchauffement régional 20 % plus rapide que la moyenne mondiale. Marseille se trouve en première ligne du changement climatique. Que ce soit sur les vagues de chaleur et les canicules (le nombre de jours chauds supérieurs à 30 degrés a doublé en un siècle et le nombre de nuits tropicales a été multiplié par 5), la ressource en eau et le stress hydrique (-30% de bilan hydrique), les vagues de submersion, l'érosion côtière et l'élévation du niveau de la mer (+20cm sur le dernier siècle), le changement climatique est un défi majeur pour la ville, son écosystème et la biodiversité⁴.

Si c'est l'ensemble des Marseillaises et des Marseillais qui sont exposés au risque climatique, force est de constater que cela ne peut pas être décorrélé des enjeux sociaux. Les seniors (53 500 Marseillais ont plus de 80 ans, dont la moitié vivent seuls), les enfants en bas âge (31 300 enfants de moins de 3 ans), les travailleurs en extérieur ou encore les femmes enceintes y sont particulièrement vulnérables.

Enfin, le changement climatique contribue à l'érosion de la biodiversité et à la dégradation de l'état des milieux (eau, air, sol) dont dépend la santé des habitants.

Une action volontariste de la Ville

Pour répondre à ces enjeux, la Ville a formalisé sa stratégie climat à travers un **Contrat de Ville Climatique (Climate City Contract, CCC)**, élaboré de manière collaborative après sa sélection par la Commission Européenne dans l'initiative des 100 villes climatiquement neutres d'ici 2030. Le CCC fixe une vision 2030 partagée, déclinée en plan d'actions et **plan d'investissements** cohérents, dont un objectif de **-50 % d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030** (par rapport à 2019) et une trajectoire vers la neutralité carbone à long terme⁵. Le CCC est à la fois un processus de gouvernance et un document évolutif, il formalise les engagements d'une ville à horizon 2030 ainsi que son plan d'actions et son plan d'investissements, élaborés en co-construction avec les parties prenantes locales et les autres niveaux de pouvoir.

En outre, la Ville a lancé une démarche partagée « Mission 2030 » pour l'élaboration d'un plan d'adaptation au changement climatique, qui sera co-construit avec les acteurs du territoire et articulé autour de 20 axes stratégiques, agrégés dans 4 catégories prioritaires :

1. Renforcer la protection civile des populations face aux risques dits naturels
2. Aménager la ville de manière bioclimatique, limiter l'artificialisation, poursuivre la végétalisation et la désimperméabilisation des sols pour rafraîchir et absorber les eaux des pluies

⁴ Conseil Municipal du 20 Juin 2025 au sujet du Plan « Mission 2030 »

https://event.novialys.com/Datas/vdm/2115211_684c0ca0303c2/

⁵ https://www.marseille.fr/sites/default/files/contenu/contrat-ville-climat_synthese_version-complete-56_pages_18-09-23.pdf#:~:text=Nous%20nous%20sommes%20fix%C3%A9s%20un,la%20Ville%20pour%20en%20faire

3. Amplifier la protection des populations les plus vulnérables en accélérant la rénovation thermique et lutter contre les bouilloires thermiques
4. Préserver la biodiversité, le littoral et les ressources naturelles en adaptant les usages et les infrastructures

Parmi les 20 axes prioritaires, la municipalité vise à mobiliser 500 agents municipaux formés à la transition écologique et prévoit la création d'un campus municipal sur les enjeux climatiques. Le Plan Canicule est renforcé par l'ouverture de lieux refuges climatisés, la mobilisation du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la mise en place de parcours fraîcheur. Un Plan École est déployé avec la désimperméabilisation des cours d'écoles et de crèches pour atténuer la chaleur en ville. La protection du littoral s'intensifie grâce à des solutions fondées sur la nature comme le Plan Posidonie, qui protège les herbiers marins et lutte contre l'érosion côtière, et Marseille renforce son engagement international en coopérant avec ses villes jumelles d'Afrique pour développer des solutions d'adaptation communes⁶.

Le CCC, le plan « Mission 2030 » et le « Rapport de Développement Durable 2024 » s'articulent avec le **Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)**⁷ de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour inscrire l'action locale dans le cadre plus large des engagements nationaux (Accord de Paris, Objectifs de Développement Durable de l'ONU, Green Deal européen). Cette stratégie climat commune consolide le rôle moteur de Marseille dans la lutte contre le changement climatique, en alignant **politiques municipales et métropolitaines** vers la neutralité carbone à 2050. Marseille a été la première ville française à être labellisée Ville Mission par la Commission Européenne, mobilisant plus de 200 projets et acteurs du territoire autour de la transition écologique. L'adoption de ces plans stratégiques témoigne de la volonté d'inscrire l'action locale dans le cadre plus large des engagements nationaux et internationaux de lutte contre le changement climatique.

Sur la scène internationale, Marseille affirme également son rôle moteur. En 2025, la Ville a coorganisé avec l'association Climate Chance le **Sommet Climate Chance Europe-Afrique** consacré à l'adaptation au changement climatique. Cet événement a débouché sur la **Déclaration de Marseille**, un plaidoyer ambitieux en faveur d'une coopération renforcée entre l'Europe et l'Afrique face aux défis climatiques⁸. La Déclaration de Marseille appelle à intensifier les efforts communs en matière d'adaptation (gestion de l'eau, résilience urbaine, agriculture durable, etc.) et a déjà été signée par les plus grands réseaux de villes et régions, d'ONG, d'entreprises et d'acteurs non-étatiques des deux continents⁹.

Social

En parallèle, Marseille porte des **ambitions sociales fortes**, intégrées à sa politique de développement durable. La transition écologique y est pensée comme **“résolument populaire”**, car les premières victimes du dérèglement climatique sont les plus précaires¹⁰. Marseille porte l'ambition d'une ville plus

⁶ Conseil Municipal du 20 Juin 2025 au sujet du Plan « Mission 2030 »

https://event.novialys.com/Datas/vdm/2115211_684c0ca0303c2/

⁷ <https://ampmetropole.fr/missions/strategie-environnementale/plan-climat-air-energie/>

⁸ <https://www.marseille.fr/actualites/sommet-climate-chance-europe-afrique-2025#:~:text=La%20D%C3%A9claration%20de%20Marseille>

⁹ <https://www.marseille.fr/actualites/sommet-climate-chance-europe-afrique-2025#:~:text=La%20D%C3%A9claration%20de%20Marseille>

¹⁰ https://www.marseille.fr/sites/default/files/contenu/contrat-ville-climat_synthese_version-complete-56_pages_18-09-

juste et plus verte. Engagée pour rétablir l'équité territoriale, **Marseille a fait de l'école et du logement des politiques publiques prioritaires**. Elle développe un nouveau modèle urbain de justice sociale, en agissant pour la santé de ses habitants, pour l'inclusion, la lutte contre les inégalités. Marseille souhaite co-construire l'avenir avec ses citoyens et développe des espaces démocratiques et participatifs.

Les actions en faveur du logement

- La lutte contre l'habitat indigne : La Ville place la lutte contre l'habitat indigne et l'accès au logement pour tous parmi ses priorités et intervient massivement pour protéger les habitants de tout danger grave et imminent concernant l'habitat indigne.
- La montée en charge contre la précarité énergétique : En luttant contre la précarité énergétique, notamment via des rénovations de logements et l'accès aux énergies renouvelables, Marseille vise à rendre l'énergie plus abordable pour tous, combinant durabilité, équité et amélioration du cadre de vie pour les plus vulnérables.
- L'expérimentation d'une grille de cotation de la demande en logement social : Depuis 2021, la Ville de Marseille a établi une grille de cotation de la demande, permettant de hiérarchiser les dossiers des ménages désignés pour les logements proposés par les bailleurs sociaux dans le cadre du contingent municipal. L'objectif est de prioriser les candidatures et de justifier les choix de la commission de la Ville. Cette objectivation des demandes s'ajoute au diagnostic social réalisé par un des quatre travailleurs sociaux du service.
- Le développement du parc social de logements en construction neuve et en recyclage de l'habitat dégradé : La Ville mobilise tous les leviers (réglementaire, budgétaire, partenarial) pour soutenir la construction de logements sociaux. Tout d'abord, Marseille a fait inscrire dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) une servitude de mixité sociale, applicable depuis mai 2024, qui oblige à créer 30 % de logements sociaux pour toute opération à partir de 30 logements. Ensuite, le Conseil Municipal a voté un cadre d'intervention assorti d'une enveloppe de 28,85 M€ sur la période 2024-2029, pour soutenir les bailleurs sociaux dans la création de logements destinés aux locataires les plus modestes. De plus, en juin 2024, dans le cadre du Programme Local de l'Habitat métropolitain (PLH), la Ville a signé, avec la métropole Marseille Aix Provence (AMP) et l'État, un Contrat de Mixité Sociale pour dynamiser, et rééquilibrer la production de logements sociaux.
- L'intermédiation locative au service du logement pour tous : La Ville de Marseille souhaite dynamiser la production des logements abordables pour les personnes en grande difficulté et répondre ainsi aux enjeux de rééquilibrage territorial et de mixité sociale. L'intermédiation locative est un dispositif qui permet de sécuriser et simplifier la relation entre le locataire et le bailleur grâce à l'intervention d'un tiers social (opérateur, organisme agréé ou association). Ce dispositif constitue un outil de captation du logement privé, et à loyer maîtrisé, complémentaire à la production de logements sociaux qu'elle soutient par ailleurs, pouvant permettre de diversifier les réponses à destination d'un public en grande précarité : les publics sans abris, mais aussi plus largement des ménages concernés par le mal logement ou le logement indigne.
- La prévention contre les expulsions locatives : Sur le territoire communal, les actions en justice tendant à la résiliation des baux d'habitation en vue d'une expulsion sont nombreuses et constituent une source d'exclusion pour de nombreux ménages. Les actions de maintien dans le logement sont donc essentielles.
- La rénovation des quartiers prioritaires et des copropriétés dégradées : La Ville de Marseille a défendu en mars 2022 auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) un projet portant sur 10 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) à hauteur de 2,7 Md€ lors du Comité d'engagement national. En complément, en septembre 2022, la Ville a

voté, dans le cadre de l'accord partenarial pour une stratégie d'intervention sur les copropriétés dégradées, une enveloppe de 11 M€ pour réaliser des travaux au sein des copropriétés dégradées entre 2022 et 2026. Cette participation financière dans les grandes copropriétés dégradées permettra entre autres l'accompagnement vers la réalisation de bouquets de travaux (isolation thermique par l'extérieur des façades, isolation des toitures, etc.) qui contribuent à la lutte contre la précarité énergétique, à la baisse des charges de copropriété et à l'amélioration des conditions d'habitabilité des logements.

- L'action municipale en faveur de la production et de l'amélioration du parc de logement : Face à la nécessité de financer et réaliser des projets de revitalisation urbaine, le Programme Partenarial d'Aménagement (PPA) permet de coordonner l'action de la ville, de l'État, et d'acteurs publics et privés. En cohérence avec ce programme, la Ville s'est engagée en octobre 2024, aux côtés d'autres partenaires publics, en signant 3 conventions d'OPAH-RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat – rénovation urbaine) à destination des copropriétés dégradées avec plusieurs objectifs :
 - Assurer la réalisation de travaux garantissant la pérennité des immeubles ;
 - Lutter contre l'habitat indigne et la vacance des logements ;
 - Mobiliser les immeubles des mono-propriétaires bailleurs pour favoriser l'habitabilité des logements et répondre aux enjeux climatiques d'une ville méditerranéenne et valoriser le patrimoine marseillais ;
 - Favoriser le maintien des populations modestes dans le centre-ville de Marseille ;
 - Améliorer le cadre de vie et l'aménité urbaine de quartiers au parcellaire dense.
- La participation au financement de logements durables : En apportant sa garantie aux emprunts souscrits par les bailleurs sociaux, la Ville de Marseille soutient la construction de logements sur le territoire. Conformément à son règlement d'octroi des garanties d'emprunt adopté en juillet 2023, la collectivité a porté en 2024 une attention particulière à l'analyse des projets de construction ou réhabilitation de logements, au regard de leur durabilité et du respect, notamment, de la Charte de la construction durable. Cette charte, adoptée par la Ville, est destinée à favoriser une haute qualité environnementale et énergétique des bâtiments, tout en améliorant le cadre de vie des habitants.

L'investissement dans l'éducation

- Marseille, Ville Amie des Enfants : Pour la Ville de Marseille, l'éducation est considérée comme la clé des changements de comportements indispensables pour relever les défis de la crise écologique et sociale. La ville agit concrètement en sensibilisant les jeunes générations aux enjeux de durabilité, de justice sociale, et de responsabilité citoyenne à travers divers programmes éducatifs et initiatives locales. En 2021, Marseille est devenue une « Ville Amie des Enfants ». Avec le réseau national et international d'UNICEF France et l'Association des maires de France (AMF), la Ville s'engage à prendre des initiatives et à promouvoir des actions facilitant l'insertion des enfants et des jeunes dans la vie de la cité, ainsi qu'à encourager leur ouverture sur le monde.
- Un parcours éducatif de qualité avec le Projet Éducatif de Territoire : Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) a été adopté au Conseil municipal du 4 mars 2022 pour 3 ans. Il est au service des enfants de 3 à 12 ans en faveur de leur émancipation. Il permet de proposer un parcours éducatif cohérent et de qualité sur les temps péri et extrascolaires, en lien avec l'école. Cette coopération s'appuie sur 5 socles thématiques qui sont déclinés en actions spécifiques sur les territoires : culture, sport, prévention des situations à risque, citoyenneté et transition écologique et qualité de vie.
- Le dispositif « Cités éducatives » : Des actions en faveur de l'éducation des jeunes aux enjeux écologiques, qui les concernent directement, ont été menées avec le dispositif « Cités éducatives ». Ce dispositif mis en place fin 2019, a pour objectif de contribuer à la réussite des enfants et des jeunes, du plus jeune âge jusqu'à 25 ans, dans certains quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Il a été proposé des projets d'embellissement et de végétalisation des

- cours d'écoles et de crèches, le développement d'activités de jardinage impliquant enfants, familles et habitants, ainsi que des ateliers de cuisine et des programmes de sensibilisation au recyclage, à l'environnement marin, et à la biodiversité.
- Les projets éducatifs des crèches : La Ville de Marseille est engagée dans une perpétuelle amélioration de la qualité d'accueil de l'enfant et sa famille en crèche, dans le respect de la Charte nationale d'accueil du jeune enfant. Les équipes des crèches mènent tout au long de l'année de nombreux projets pour accompagner le développement des enfants et leur épanouissement : projets intergénérationnels avec les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) voisins, projets passerelles avec les écoles maternelles en fin d'année pour faciliter la transition vers l'école, participation à La Grande Lessive, événement international d'art éphémère, activités de développement psychomoteur ayant pour thématique en 2024 les Jeux Olympiques, etc.
 - Des aides financières en faveur du budget des familles : En pleine période d'inflation et pour que l'école ne pèse pas sur le budget des familles déjà en difficulté, le prix de la cantine dans les écoles reste inchangé. Concrètement, la part que la Ville prend à sa charge permet des économies allant jusqu'à 1 282 €/an pour les ménages les plus précaires. C'est la même démarche qui a amené la Ville à distribuer 90 000 kits de fournitures scolaires aux élèves des écoles élémentaires et maternelles publiques de Marseille cette année, soit une économie de 65 € par enfant.

1.3. Gouvernance du développement durable

La gouvernance du développement durable à Marseille s'appuie sur des **structures internes robustes**, des mécanismes de coordination transversale et une démarche de gestion responsable qui garantissent la mise en œuvre efficace de la stratégie climat et sociale de la Ville. Depuis 2020, la municipalité a fait évoluer son organisation administrative pour intégrer pleinement les objectifs de durabilité dans son fonctionnement. Une *Mission dédiée – Marseille 2030 Objectif Climat* – a été mise en place afin de piloter la stratégie climatique de la ville à l'horizon 2030 et de suivre le **Contrat de Ville Climatique (CCC)**. Cette mission transversale mobilise les différentes directions municipales autour des engagements climat-énergie, assure la cohérence des actions avec les plans nationaux et européens, et coordonne plus de 200 projets locaux contribuant à la neutralité carbone.

Au-delà des instances internes, Marseille promeut une **gouvernance transversale et participative** du développement durable, impliquant l'ensemble des parties prenantes du territoire. Cette approche collaborative se poursuit dans la mise en œuvre : la Ville organise régulièrement des concertations publiques et ateliers participatifs sur les grands projets (urbanisme durable, mobilités douces, verdissement urbain, etc.), afin d'intégrer les retours des habitants et de renforcer l'**acceptabilité sociale** des transformations engagées. Par ailleurs, des **partenariats étroits avec la Métropole** sont en place pour coordonner les politiques climatiques et environnementales à l'échelle du bassin de vie (par exemple, synchronisation du Plan Arbres municipal avec les actions métropolitaines de renaturation, ou coopération sur la gestion de l'eau et des déchets). De même, les associations, ONG locales et collectifs de citoyens sont intégrés à la gouvernance via des conseils consultatifs (notamment via l'organisation d'États Généraux de la Vie associative, qui s'inscrivent dans une volonté forte de la Ville de Marseille de repenser, consolider et valoriser le rôle essentiel du tissu associatif dans la vie démocratique, sociale et culturelle du territoire), ou des conventions de partenariat (par exemple avec des associations environnementales sur la biodiversité urbaine, ou avec l'**Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)** pour accompagner les particuliers dans la transition énergétique). Cette gouvernance multiniveaux, fondée sur la **concertation et la coopération**, permet de décloisonner les

politiques de développement durable et d'assurer une implication de tous les acteurs pour atteindre les objectifs communs.

1.4. Un plan pluriannuel d'investissements au service du développement durable de la Ville

Marseille dispose aujourd'hui d'une capacité d'investissement public renforcée, matérialisée par un **Plan Pluriannuel d'Investissements 2024-2029¹¹** d'un montant total de **1,9 milliard d'euros** (soit en moyenne 320 M€ par an). Ce programme marque un effort historique pour moderniser les équipements et les infrastructures locales. Il comprend environ 300 projets destinés à l'entretien des écoles, des équipements sportifs, culturels, des voiries et autres services essentiels. L'objectif central est de garantir un accès équitable à des services publics de qualité dans tous les quartiers.

Le PPI 2024-2029 est structuré autour de grands domaines d'intervention illustrant les priorités stratégiques de la Ville. La ventilation par secteurs se résume comme suit :

Domaine d'investissement	Montant sur 2024-2029 (M€)	Part totale du PPI
Éducation et jeunesse (Plan Écoles, crèches...)	404 M€	22 %
Environnement (énergie, verdissement, climat)	360 M€	21 %
Solidarité, santé et inclusion (logements, social)	318 M€	17 %
Sécurité et protection civile (pompiers, police)	198 M€	11 %
Culture et patrimoine (bibliothèques, musées...)	191 M€	10 %
Sports pour tous (stades, piscines...)	170 M€	9 %
Modernisation de l'administration (numérique, bureaux)	125 M€	7 %
Cadre de vie (commerce, espaces publics, villages)	66 M€	3 %
Total PPI 2024-2029	1 900 M€	100 %

Tableau 1 : Domaines et montants d'investissements du PIF

Les secteurs de l'éducation, de l'environnement et de la cohésion sociale concentrent à eux seuls plus de la moitié des investissements prévus, reflétant la volonté de la municipalité d'investir en priorité dans la jeunesse, la transition écologique et la solidarité :

- **Modernisation des écoles publiques (Plan Écoles)** : La Ville déploie un plan massif pour reconstruire ou réhabiliter **470 écoles** d'ici 2029. Un budget de **404 M€** y est consacré, permettant de **créer ou reconstruire totalement 188 écoles** et de rénover les autres, avec un rythme de travaux multiplié par quatre par rapport au passé. Chaque établissement bénéficie en outre d'équipements pédagogiques neufs (mobilier, tableaux numériques, matériel innovant) afin

¹¹ <https://www.marseille.fr/sites/default/files/contenu/mairie/ppi.pdf>

d'offrir aux 73 000 élèves marseillais des conditions d'apprentissage dignes, saines et adaptées aux besoins du 21^e siècle. Le **Plan Écoles** incarne la priorité donnée à la jeunesse et illustre la volonté de rattraper des années de retard en matière d'entretien scolaire.

- **Rénovation énergétique des bâtiments (publics et résidentiels)** : Pour atteindre ses objectifs climatiques, Marseille investit dans l'efficacité énergétique de son bâti. Le PPI prévoit **+85 M€** dédiés à la rénovation thermique des bâtiments municipaux (isolation, chauffage bas-carbone, éclairage LED, etc.), hors patrimoine historique. Cela se traduit par des travaux dans les écoles, crèches, équipements sportifs et culturels, afin de diminuer leur consommation d'énergie et d'améliorer le confort des usagers. En parallèle, la Ville renforce son soutien à la rénovation des logements privés : elle collabore avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) de la métropole pour accompagner les copropriétés et ménages dans la rénovation thermique (conseils, primes « MaPrimeRénov' », subventions aux façades...). Lutte contre la **précarité énergétique**, baisse des factures et réduction des émissions vont de pair dans cette stratégie, avec un accent mis sur les quartiers populaires
- **Espaces verts et reforestation urbaine (Plan Arbres)** : Marseille s'est engagée dans un vaste effort de "renaturation" de la ville, crucial pour l'adaptation climatique. Adopté en 2022, le **Plan Arbres** vise la plantation de **308 000 nouveaux arbres, arbrisseaux et plants forestiers** à Marseille d'ici 2029. Doté de 10 M€, ce plan a déjà permis de planter **100 000 arbres** depuis 2020, notamment dans les parcs, jardins, cours d'écoles et rues de la ville¹². L'objectif est de créer des îlots de fraîcheur pour lutter contre les canicules, améliorer la qualité de l'air et la biodiversité en milieu urbain. Concrètement, le PPI prévoit la création ou la rénovation de **38 parcs et jardins** publics, ainsi que le verdissement de nombreuses artères et places, avec des essences adaptées au climat méditerranéen. La Ville innove également avec des initiatives comme le programme "Rue Jardin" impliquant les habitants dans la végétalisation de leur rue, et la mise en place d'une pépinière municipale fournissant des plants locaux pour le plan arbres. À terme, ces efforts significatifs accroîtront le taux de canopée urbaine et rendront Marseille plus respirable et résiliente face aux extrêmes climatiques.
- **Logements sociaux et habitat durable** : Garantir un logement digne pour tous les Marseillais fait partie intégrante des priorités sociales de la Ville. Le PPI consacre **91 M€** à la production et à la réhabilitation de **logements sociaux ou abordables**, afin de répondre à la crise du mal-logement. La municipalité soutient activement les opérateurs Habitation à Loyer Modéré (HLM) dans la rénovation des cités existantes (isolation, résorption de l'insalubrité, accessibilité) et encourage la construction de nouvelles unités d'habitation à loyers modérés, réparties dans toute la ville pour favoriser la mixité sociale. Par ailleurs, Marseille est engagée dans le **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)** aux côtés de l'État et de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) : un grand plan de transformation des **quartiers prioritaires** est en cours, incluant la rénovation de logements, la démolition-reconstruction de barres vétustes, la requalification d'espaces publics et le développement d'équipements de proximité. Ces interventions ciblent des secteurs comme Bassens, Campagne Lévêque, Air-Bel ou Kalliste, avec un triple objectif : améliorer la qualité de vie des habitants, retisser le tissu urbain et réduire les inégalités territoriales. Enfin, la Ville travaille sur la prévention des expulsions, la création d'hébergements d'urgence rénovés et l'accompagnement

¹² <https://www.marseille.fr/environnement/nature-en-ville/plan-arbres#:~:text=Les%20arbres%20en%20milieu%20urbain,culturels%20et%20%C3%A9quipements%20sportifs>

des personnes sans-abri vers des solutions pérennes, intégrant ainsi la lutte contre l'exclusion au sein de sa politique du logement.

- **Agriculture urbaine et alimentation durable** : Consciente des enjeux de résilience alimentaire et d'inclusion sociale, Marseille promeut le développement de l'agriculture en ville. Des **fermes urbaines** et jardins partagés voient le jour sur le territoire communal, souvent sur des friches ou terrains municipaux, pour produire localement des fruits et légumes tout en créant du lien social. Un exemple emblématique est le **domaine agricole de Montgolfier**, vaste propriété municipale réaménagée, qui a été ouvert au public et aux écoles pour en faire un espace de découverte pédagogique et de production maraîchère locale. La Ville appuie également des associations et startups d'agriculture urbaine (toits potagers, hydroponie, compostage collectif...) afin de multiplier les initiatives du champ à l'assiette en milieu urbain. Ces projets contribuent à verdier des parcelles oubliées, à sensibiliser les citadins (notamment les plus jeunes) à une alimentation saine et durable, et à créer de l'activité économique autour des circuits courts. Enfin, la Ville intègre une dimension alimentaire dans sa politique climatique : partenariat avec la Métropole pour des **cantines scolaires durables** (plus de bio et de local), lutte contre le gaspillage alimentaire, soutien aux épiceries solidaires de quartier, etc. L'agriculture urbaine s'inscrit ainsi dans une vision globale d'une ville plus **sobre, circulaire et solidaire**.

C'est dans ce contexte que la Ville a décidé de mettre en place le présent cadre de financement durable. Les instruments de financement durable, tels que les obligations vertes, sociales et durables, permettent aux investisseurs nationaux et internationaux de diversifier leurs portefeuilles en intégrant des actifs plus responsables. La Ville de Marseille se servira ainsi de ce cadre de financement durable pour communiquer sur ses engagements et progrès en faveur de la transition écologique et sociale, et pour mettre en valeur son travail d'identification et de quantification des financements alloués à ces enjeux.

2. Cadre de financement durable de la Ville de Marseille

Le présent document-cadre est conforme aux principes de l'*International Capital Market Association* (ICMA), à savoir, les *Green Bond Principles (GBP) 2025*¹³, les *Social Bond Principles (SBP) 2025*¹⁴ et les *Sustainability Bond Guidelines (SBG) 2021*¹⁵.

Dans ce cadre de financement durable, la Ville de Marseille peut émettre les instruments suivants:

- Obligation(s) verte(s) - dont les fonds sont utilisés pour financer/refinancer des projets définis dans les catégories vertes éligibles
- Obligation(s) sociale(s) - dont les fonds sont utilisés pour financer/refinancer des projets définis dans les catégories sociales éligibles
- Obligation(s) durable(s) - dont les fonds sont utilisés pour financer/refinancer des projets définis dans les catégories vertes éligibles et les catégories sociales éligibles

Ce document-cadre de financement durable s'articule autour des éléments fondamentaux et des recommandations suivantes des GBP, SBP et SBG:

- Utilisation des fonds
- Processus d'évaluation et de sélection des projets
- Gestion des fonds
- Reporting
- Revue externe

La Ville de Marseille reconnaît que ce document-cadre est susceptible d'être modifié ultérieurement afin de refléter les principales évolutions du marché et de la réglementation de la finance durable.

2.1. Utilisation des fonds

Un montant équivalent au produit net levé de toute obligation verte, sociale ou durable de la Ville de Marseille émise en vertu du présent cadre sera alloué, en partie ou en totalité, au financement et au refinancement des projets verts et/ou sociaux éligibles alignés aux critères d'éligibilité listés ci-dessous. Les projets verts et/ou sociaux éligibles peuvent inclure des dépenses d'investissement, des dépenses de fonctionnement, ainsi que des subventions pour financer ces types de dépenses.

La majorité du financement sera destinée à l'année de l'émission obligataire verte, sociale ou durable, et aux deux années suivantes, tandis que le refinancement sera limité aux deux années précédant l'émission de l'obligation.

¹³ <https://www.icmagroup.org/assets/documents/Sustainable-finance/2025-updates/Green-Bond-Principles-GBP-June-2025.pdf>

¹⁴ <https://www.icmagroup.org/assets/documents/Sustainable-finance/2025-updates/Social-Bond-Principles-SBP-June-2025.pdf>

¹⁵ <https://www.icmagroup.org/assets/documents/Sustainable-finance/2021-updates/Sustainability-Bond-Guidelines-June-2021-100621.pdf>

2.1.1. Catégories vertes éligibles

Alignement sur les GBP	Alignement sur les ODD	Critères d'éligibilité	Alignement avec la Taxonomie UE
Énergie renouvelable	  	<ul style="list-style-type: none"> Production d'électricité à partir de l'énergie solaire photovoltaïque Développement de réseaux de chaleur et de froid urbains alimentés par des sources renouvelables (géothermie marine, biomasse et solaire thermique) 	<p>Atténuation du changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> 4.1 Production d'électricité à l'aide de la technologie solaire photovoltaïque 4.15 Réseaux de chaleur/de froid 4.21 Production de chaleur/froid par chauffage solaire thermique 4.22 Production de chaleur/froid à partir de l'énergie géothermique 4.24 Production de chaleur/froid à partir de bioénergie 4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale
Bâtiments “verts” et efficacité énergétique	 	<ul style="list-style-type: none"> Rénovation thermique d'écoles et bâtiments municipaux (isolation, éclairage performant, systèmes CVC), visant une réduction d'au moins 20% de la consommation énergétique Construction de bâtiments suivant le référentiel BDM (Bâtiments Durables Méditerranéens)¹⁶ 	<p>Atténuation du changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> 7.2 Rénovation de bâtiments existants 7.3 Installation, entretien et réparation d'équipements d'efficacité énergétique
Moyens de transport propre	 	<ul style="list-style-type: none"> Connexion Electrique des Navires à Quai (CENAQ)¹⁷ Modernisation des véhicules professionnels de la Ville, avec pour objectif l'électrification de la flotte entière. Acquisition de vélos et véhicules intermédiaires (vélos cargos, voiturettes électriques) 	<p>Atténuation du changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> 6.4 Exploitation de dispositifs de mobilité personnelle, logistique à vélo 6.5. Transports en motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers 6.16 Infrastructures permettant le transport fluvial à faible émission de carbone
Gestion durable de l'eau et de l'assainissement	 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des eaux pluviales, désimperméabilisation, solutions fondées sur la nature, modernisation des réseaux pour la résilience aux inondations et à la sécheresse. Déploiement du plan de Sobriété « eau » de la ville : arrosages connectés et différenciés, gestion de l'eau en circuit fermé dans les fontaines ornementales, 	<p>Utilisation durable et protection des ressources en eau et marines</p> <ul style="list-style-type: none"> 3.1. Solutions fondées sur la nature pour la prévention et la protection contre les risques d'inondation et de sécheresse

¹⁶ <https://envirobatbdm.eu/l-association>

¹⁷ <https://www.marseille-port.fr/projets/cenaq>

Alignement sur les GBP	Alignement sur les ODD	Critères d'éligibilité	Alignement avec la Taxonomie UE
		bassins et canaux, déploiement de fontaines à boire etc.	
Adaptation au changement climatique	  	<ul style="list-style-type: none"> Création/rénovation de parcs et jardins, plan arbres, toitures/îlots végétalisés pour lutter contre les îlots de chaleur et améliorer la qualité de l'air. Prévention des feux de forêt 	Adaptation au changement climatique <ul style="list-style-type: none"> 3.1. Solutions fondées sur la nature pour la prévention et la protection contre les risques d'inondation et de sécheresse
Préservation de la biodiversité terrestre et aquatique	  	<ul style="list-style-type: none"> Protection/restauration d'habitats terrestres et marins (corridors écologiques, renaturation de friches) Adaptation du littoral : défenses contre l'érosion, rechargement de plages, restauration du littoral, 	Biodiversité <ul style="list-style-type: none"> 1.1. Conservation, y compris la restauration, des habitats, des écosystèmes et des espèces Adaptation au changement climatique <ul style="list-style-type: none"> 14.2 Infrastructures de prévention et de protection contre les risques d'inondation
Prévention et maîtrise de la pollution	 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction/réemploi/recyclage, compostage des biodéchets, ressourceries 	Atténuation du changement climatique <ul style="list-style-type: none"> 5.8 Compostage des biodéchets 5.9 Valorisation des déchets non dangereux Prévention et maîtrise de la pollution <ul style="list-style-type: none"> 2.4 Assainissement des sites et zones contaminés

2.1.2. Catégories sociales éligibles

Alignement sur les SBP	Alignement sur les ODD	Critères d'éligibilité	Populations cibles
Logement abordable		<ul style="list-style-type: none"> Construction/rénovation de logements sociaux et traitement de l'habitat indigne (incluant la lutte contre la précarité énergétique). 	Ménages à faibles revenus, habitants de logements insalubres/surocupés, quartiers prioritaires de la ville (QPV).
Accès aux services essentiels — Santé	 	<ul style="list-style-type: none"> Création/extension de centres de santé municipaux, maisons sport-santé, centres sociaux, Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), et modernisation d'hôpitaux publics. 	Habitants de déserts médicaux, patients à faibles revenus/non assurés, personnes âgées/handicapées.
Accès aux services essentiels — Éducation	 	<ul style="list-style-type: none"> Construction/rénovation d'écoles, crèches, équipements éducatifs (accessibilité, équipements numériques, sanitaires). 	Enfants/élèves des quartiers défavorisés, familles à bas revenus, petite enfance.
Infrastructures de base abordables — Accessibilité	 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'accessibilité des équipements (aménagements pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR)). 	Habitants de quartiers périphériques/précaires, personnes à mobilité réduite, navetteurs à faibles revenus.
Progrès socio-économique et autonomisation — Sécurité & urgence	 	<ul style="list-style-type: none"> Casernes de pompiers Centres de formation pour les pompiers 	Quartiers à forte insécurité/risques, grand public en zones denses ou exposées, familles en habitat dangereux.
Progrès socio-économique et autonomisation — Culture & patrimoine		<ul style="list-style-type: none"> Médiathèques, bibliothèques, musées, centres socioculturels, restauration patrimoniale avec accès public et programmes à tarifs réduits. 	Familles à faibles revenus, jeunes, publics marginalisés et quartiers éloignés des équipements culturels.

Alignement sur les SBP	Alignement sur les ODD	Critères d'éligibilité	Populations cibles
Progrès socio-économique et autonomisation — Sport & loisirs		<ul style="list-style-type: none"> Piscines, stades, gymnases, aires de jeux ouverts à tous, y compris aménagements PMR et programmes d'inclusion par le sport. 	Habitants des QPV, foyers à bas revenus, personnes handicapées, clubs locaux.
Sécurité alimentaire & accès à une alimentation durable		<ul style="list-style-type: none"> Marchés de proximité, banques alimentaires, cuisines communautaires, fermes/jardins urbains ciblant les déserts alimentaires. 	Personnes en insécurité alimentaire, enfants/familles bénéficiaires d'aides, personnes sans-abri/chômeurs.

Exclusions sectorielles

Les dépenses éligibles excluent les dépenses relatives aux activités suivantes :

- Production ou commerce d'armes et de munitions
- Production de combustibles fossiles
- Production ou commerce de tabac
- Production d'énergie nucléaire et d'énergie fossile
- Production de tout produit ou activité ne respectant pas le cadre juridique des collectivités, des accords nationaux et internationaux.

2.2. Processus d'évaluation et de sélection des projets

Le processus d'évaluation et de sélection des « Projets Verts et Sociaux Eligibles » est coordonné par la Direction des Finances de la ville de Marseille, en relation avec l'ensemble des directions techniques concernées par les catégories de Projets Verts et Sociaux Eligibles.

La Ville de Marseille a mis en place un Comité Technique de Financement Durable (CTFD), composé des services suivants :

- Service des Ressources Financières, Fiscale et du Recensement
- Service Financements Partenariaux
- Mission Marseille 2030 Objectif Climat

- Tout autre service impliqué dans les Projets Verts et Sociaux Eligibles

Les missions du CTFD sont les suivantes :

- Évaluer l'éligibilité des projets aux obligations vertes, sociales ou durables conformément aux critères d'éligibilité prédéterminés définis à la section Utilisation des fonds du présent document-cadre
- Superviser les dispositions mises en place pour garantir que les obligations vertes, sociales ou durables restent alignées sur les GBP, SBP et SBG, et ce jusqu'à la maturité des obligations
- Superviser les dispositions mises en place pour garantir que les produits des obligations vertes, sociales ou durables soient utilisés conformément aux utilisations spécifiées dans le document-cadre
- Superviser l'introduction et le fonctionnement d'arrangements pour générer les informations nécessaires à la production de rapports périodiques sur les obligations vertes, sociales ou durables, conformément au document-cadre et ainsi qu'aux GBP, SBP et SBG

Les projets éligibles seront sélectionnés parmi ceux poursuivis dans le cadre du vote du budget primitif de l'année en cours et de la programmation pluriannuelle des investissements. À ce titre, le lancement et l'individualisation des autorisations de programmes correspondant aux projets éligibles et retenus feront l'objet d'un suivi attentif à l'occasion des séances de travail du CTFD, qui se réunira régulièrement, sur la base d'une réunion semestrielle.

2.3. Suivi et gestion des fonds

Le suivi du produit net des obligations vertes, sociales et durables de la Ville de Marseille est opéré dans le cadre réglementaire applicable aux collectivités locales françaises qui impose le dépôt des fonds libres sur un compte unique au Trésor Public. Il est assuré par la Direction des Finances de la Ville de Marseille.

Dans l'hypothèse où un projet sélectionné deviendrait inéligible ou sujet à une controverse majeure, la Ville de Marseille s'engage à réaffecter le montant concerné à un autre projet éligible dans un délai de 24 mois.

2.4. Reporting

Chaque année, La Ville de Marseille publiera un rapport d'allocation et un rapport d'impact sur ses obligations vertes, sociales ou durables émises, comme détaillé ci-dessous, et en s'alignant avec les recommandations du guide de l'ICMA *Handbook – Harmonised Framework for Impact Reporting*¹⁸. Ce rapport sera mis à jour annuellement jusqu'à l'allocation complète du produit net de toute obligation verte, sociale ou durable émise.

¹⁸ <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/impact-reporting/green-projects/>

2.4.1. Rapport d'allocation

La Ville de Marseille fournira des informations sur la liste des projets verts et sociaux éligibles sur le site Internet La Ville de Marseille.

Les informations contiendront au moins les éléments suivants :

- I. Le montant total des fonds alloués
- II. La liste des projets éligibles financés
- III. La répartition de l'allocation par catégorie de projet éligible
- IV. Le solde des produits non alloués

2.4.2. Rapport d'impact

Dans la mesure du possible, La Ville de Marseille fournira des rapports détaillant l'impact environnemental/social des projets verts et sociaux éligibles. Le rapport d'impact contiendra également des informations relatives aux méthodologies et hypothèses utilisées dans le calcul des mesures d'impact.

Voici ci-dessous une liste d'indicateurs d'impact potentiels que La Ville de Marseille pourra inclure dans le rapport d'impact :

Catégories vertes

Alignment sur les GBP	Indicateurs d'impact potentiels
Énergie renouvelable	<ul style="list-style-type: none">• Quantité d'énergie renouvelable produite ou utilisée (MWh)• Quantité d'émissions de CO2 évitées / réduites (tCO2e)
Bâtiments "verts" et efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none">• Économies d'énergie annuelles en MWh/GWh (électricité) et GJ/TJ (autres économies d'énergie)• Nombre de luminaires LED ou SSL avec lumen/watt (Lm/W)
Moyens de transport propre	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de vélos et véhicules intermédiaires déployés
Gestion durable de l'eau et de l'assainissement	<ul style="list-style-type: none">• M3 d'eau économisés (via arrosage connecté, réduction des fuites d'eau, etc.)• Surface déconnectée des réseaux de gestion d'eau de pluvial
Adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none">• Surface totale des nouveaux (et rénovés) espaces verts ouverts au public (parc, friches, etc.) (m²)• Nombre total d'arbres plantés (arbre, arbuste, bosquets, etc.)
Préservation de la biodiversité terrestre et aquatique	<ul style="list-style-type: none">• Entretien/sauvegarde/augmentation de la superficie des paysages naturels en milieu urbain (m²)• Réduction des pertes de terres dues aux inondations et/ou à l'érosion côtière
Prévention et maîtrise de la pollution	<ul style="list-style-type: none">• Déchets évités, minimisés, réutilisés ou recyclés avant et après le projet• Quantité annuelle absolue (brute) de déchets séparés et/ou collectés, puis traités (y compris compostés) ou éliminés

Catégories sociales

Alignment sur les SBP	Indicateurs d'impact potentiels
Logement abordable	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de bénéficiaires

Accès aux services essentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires – écoles, EHPAD, centres de santé • Nombre d'écoles, de salles de classe, de laboratoires, de bibliothèques ou d'autres établissements d'enseignement ou de formation construits, modernisés, financés ou acquis
Infrastructures de base accessibles	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes à mobilité réduite ayant accès aux équipements publics
Progrès socio-économique et autonomisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires – stades, BmDP (Bureau Municipaux de Proximité), MPT (Maisons Pour Tous, Centres Sociaux), lecture publique, musée, casernes de pompier • Nombre d'équipements
Sécurité alimentaire & accès à une alimentation durable	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes ayant accès à une alimentation abordable, sûre, nutritive et suffisante • Prix équitables pour les agriculteurs • Surface remise en agriculture

2.5. Vérification externe

2.5.1. Vérification externe du document-cadre

Le présent Document Cadre de Financement Durable a fait l'objet d'une seconde opinion de la part de Moody's.

Cette seconde opinion est disponible sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante :

www.marseille.fr/mairie/administration-de-la-commune/le-budget

2.5.2. Vérification externe des rapports d'allocation

La Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP) contrôle la régularité de la dépense mandatée par la ville de Marseille et en effectue le paiement. Le Comptable du service de Gestion Comptable de Marseille – Métropole Aix Marseille Provence, en sa qualité de comptable public, certifie que les dépenses listées sur l'état produit ont bien été payées.

2.6. Modifications

En cas de mise à jour de son document cadre, La Ville de Marseille s'engage à obtenir une nouvelle seconde opinion.



VILLE DE
MARSEILLE